

Objet :  
**Saisine 16-9486 : « Filet maillant  
zone VIII, profondeur supérieure à  
600m »**

Issy-les-Moulineaux, le 7 mars 2016

Directeur des Pêches Maritimes & de  
l'Aquaculture

92055 La Défense - Cédex

Réf : Ifremer/PDG/AB/2016 - N° 027

le président directeur général

**Institut français de Recherche  
pour l'Exploitation de la Mer**

Etablissement public à caractère  
industriel et commercial

**Siège social**  
155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 731 Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00  
télécopie 33 (0)1 46 48 22 48  
<http://www.ifremer.fr>

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre demande citée en référence, je vous prie de trouver ci-joint un protocole d'auto-échantillonnage des captures accessoires applicable à toutes les opérations de pêche des navires concernés. Votre demande ne mentionne que les captures de requins, mais il nous semble pertinent d'inclure dans les observations les raies et chimères.

La question de la saisie des données recueillies n'est pas abordée dans votre demande, mais à l'instar de l'opération 'raie brunette', elle doit être assurée par les structures professionnelles, préférentiellement sous Allegro.

Par ailleurs, et compte tenu du planning initial des observations à la mer, il nous semble pertinent de consacrer 10 marées à l'observation de ce métier, à raison d'une marée par mois (de mars à décembre 2016).

Conformément à votre demande, nous présenterons un premier bilan de ces observations le 15 juin 2016, et un bilan final en février 2017.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma considération distinguée.